



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-99  
Conseil Municipal du 30 Septembre 2020

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGES – C. RAFIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : P. FRÉON

**OBJET : CONVENTION DE PASSAGE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ AU BOURG POUR DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX BASSE TENSION : POSE D'UNE LAMPE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la nécessité de procéder à la mise en place d'une lampe d'éclairage public Rue Antoine Descoffre sur un bâtiment appartenant à la commune (Parcelle AN 70),

**CONSIDERANT** que pour procéder à cette installation, il convient de signer une convention de passage avec le SDEG qui va réaliser ces travaux sur le réseau électrique,

**CONSIDERANT** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le SDEG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 27 VOIX POUR** :

✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de passage avec le SDEG pour la mise en place d'une lampe d'éclairage public et tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE